

Sujet : [INTERNET] Dossier SARL Jourdain
De : Pierre DUPLOUY <pierre@duplouy.org>
Date : 23/12/2020 16:07
Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr
Copie à : colin.fievet@lilo.org

Bonjour M. Francis Leclaire,

Veuillez trouver en PJ de ce mail la contribution de M. Colin Fievet et moi-même concernant l'enquête publique de la SARL Jourdain de Steenwerck.

Cordialement,

--

Pierre DUPLOUY
M +33 (0)6 71 44 82 05
pierre@duplouy.org

—Pièces jointes :—

Jourdain_Duplouy_Fievet.pdf

30 octets

Bonjour M. Francis LECLAIRE,

Par ce mail, nous souhaitons participer à l'enquête publique de l'exploitation Jourdain, située à la Croix-du-Bac. Le ton se veut serein et non-polémique.

Habitants tous les deux dans le bourg de Steenwerck, nous tenons à prévenir que nous ne serons pas touchés directement par les mêmes nuisances que les riverains de la Croix-du-Bac comme par exemple l'augmentation du trafic routier, la dévaluation du patrimoine immobilier ou encore les rejets et la pollution de l'air. Cependant, nous souhaitons tout de même contribuer à cette enquête en plaçant notre propos sous l'égide de l'intérêt général.

Tout d'abord, il convient de rappeler que de plus en plus d'agriculteurs se tournent aujourd'hui vers une activité durable avec notamment la transformation de leur récolte (et de leur blé) et la vente directe aux consommateurs en circuit-court. Un tel projet de stockage de grains nous semble donc anachronique et sa viabilité économique sur le long terme n'est pas garantie.

De plus, bien que nous ne soyons pas expert technique, le dossier proposé par l'entreprise Jourdain nous paraît lacunaire comportant de nombreuses imprécisions ou erreurs : vous en trouverez quelques-unes ci-dessous dans cette liste non-exhaustive. Les références au numéro de pages sont tirées du format *.pdf* :

- A propos de l'augmentation du trafic routier, il est mentionné page 11 que 7000 véhicules par jour circulent sur la RD122. Ce chiffre est faux puisqu'il date de 2005 et qu'il a été émis à l'époque par la DDE (anciennement Direction Départementale de l'Équipement). De plus, ce chiffre important ne permet en rien de justifier l'ajout de 16 nouveaux véhicules par jour sur cette route déjà accidentogène.
- Concernant le confinement des eaux d'extinction du site, il est expliqué qu'« une étude est en cours pour mettre en place une vanne fixe pour condamner le réseau » et qu'après cela, « l'eau d'extinction générée sera collectée et canalisée ». Nous restons surpris de nous apercevoir que cette réglementation ne soit pas d'ores-et-déjà respectée et qu'il soit possible de déposer un dossier technique sur la base de promesses futures de mise en conformité.
- Ensuite, à proximité immédiate de son silo de stockage de grains, l'entreprise entrepose jusqu'à 1250 tonnes d'engrais (p 188). Sur cette quantité, il est indiqué qu'au maximum 28% de ce poids (soit 350 tonnes) est constitué de nitrate d'ammonium. Or, d'après les enquêtes judiciaires et scientifiques, c'est exactement la même quantité que celle qui a explosé en 2001 à AZF à Toulouse causant ainsi la mort de 31 personnes et faisant plus de 2500 blessés. A la vue de ces chiffres, il semble donc paradoxal d'affirmer qu'« il n'y a aucun effet au-delà des limites du site » car « les effets de débordement [...] seront bloqués par une haie dense de 4m » (p28). L'affirmation d'absence d'effet domino semble donc erronée voire mensongère.
- Si le « SDIS du Nord est venu sur site et a pu vérifier l'existence des moyens en eau disponible et a conclu que la défense extérieure contre l'incendie est satisfaisante et adaptés aux besoins » (p.246), quelle valeur donner à cette déclaration sachant qu'une « absence d'écrit » ne permette de la justifier ?

Enfin, nous nous interrogeons sur l'intérêt, l'impact et la conséquence d'une telle enquête. En effet, nous avons appris par le biais de la presse locale que les bâtiments étaient déjà exploités et que l'entreprise avait été mise en demeure par la préfecture du Nord en 2016 pour non-déclaration de son activité. Quel sens devons-nous alors donner une telle démarche, seulement 4 ans après ce grave rappel de l'administration.

Nous espérons que cette enquête ne sera pas sujette à des pressions et tensions.

Bien cordialement,

Pierre DUPLOUY
M +33 (0)6 71 44 82 05
pierre@duplouy.org

Colin FIEVET
M +33(0)6 16 33 80 95
colin.fievet@lilo.org